

**SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT**

Le Service de l'enseignement annonce sa décision de fournir une nouvelle

## **accréditation à un-e logopédiste diplômé-e**

**lui permettant de facturer des mesures pédagogique-thérapeutiques à charge du Service de l'enseignement**

<b>Mission</b>	Contribuer, au travers de sa discipline, à évaluer, prévenir et traiter les troubles de la communication et du langage oral et écrit et de certaines activités cognitives des patients pris en charge. Participer aux échanges nécessaires d'informations relatifs à l'évolution des patients. Gérer le suivi administratif des dossiers.
<b>Exigences</b>	Etre titulaire d'un master universitaire, d'une expérience professionnelle de base et, au plus tard au moment de l'octroi de l'accréditation, d'une autorisation de pratique délivrée par le Service de la santé, conformément à l'ordonnance concernant l'exercice des professions de la santé.
<b>Taux d'activité</b>	80 % à 100 %
<b>Lieu d'activité</b>	District des Franches-Montagnes
<b>Entrée en fonction</b>	1 <sup>er</sup> août 2026 ou à convenir
<b>Renseignements</b>	Peuvent être obtenus auprès de Mme Sandrine Gamba-Würsten, logopédiste-conseil pour le Service de l'enseignement, le mardi après-midi (tél. 032 420 58 17) ou auprès de M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement (tél. 032 420 54 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Demande d'accréditation » à M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, Rte de Moutier 16, 2800 Delémont **jusqu'au 3 juillet 2026**.